



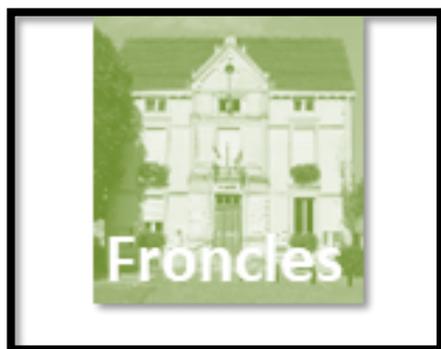
# Petites villes de demain

Ce programme national lancé le 1er octobre 2020 a permis de labelliser 20 communes sur le département de la Haute-Marne dont 4 sur l'agglomération de Chaumont : Biesles, Bologne, Froncles et Nogent. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Ce plan d'actions se déploie jusqu'en 2026. Les orientations stratégiques retenues par les 4 communes PVD sont habitat et patrimoine, équipements et services, résilience énergétique et écologique, revitalisation économique et tourisme, et mobilités et sécurité.

Outil du quotidien, ce programme doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes, pour répondre aux enjeux et aux objectifs de développement durable.

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire par des financements et un accompagnement en ingénierie. Engagée dans ce dispositif depuis décembre 2020, la commune accompagnée d'un chef de projet consolide des actions structurantes et d'envergure.



L'objectif principal de Froncles est de valoriser ses atouts pluridisciplinaires, de conforter et de développer l'offre de services aux habitants afin de préserver son rôle de centralité.

Dans une logique d'urbanisme durable, les élus souhaitent développer une offre de tourisme vert attractive, tout en préservant le cadre de vie et mènent une politique d'aménagement valorisant les bords du canal et favorisant les mobilités douces.

Dans une vraie volonté de remobiliser l'habitat ancien du centre-bourg, la commune souhaite mener une politique pertinente en faveur de l'habitat, en complément de la rénovation énergétique des bâtiments municipaux (annexes Mairie et école, gymnase).

**Un programme de revitalisation rurale, véritable outil de la relance au service des territoires.**